

PRÉFET DE L'AVEYRON

DREAL OCCITANIE
UiD Tarn Aveyron

Arrêté préfectoral complémentaire n° **2017-09-15-005** du **15 SEP. 2017**
modifiant l'arrêté préfectoral n°2014346-0007 du 11 décembre 2014
**Augmentation de la capacité annuelle autorisée et réduction de la durée
d'exploitation des installations de stockage de déchets inertes
SAS SEVIGNE INDUSTRIES – commune d'ONET LE CHATEAU**

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
*Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite*

VU le code de l'environnement et notamment les articles R512-46-1 et suivants,

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations du régime de l'enregistrement relevant de la rubrique n° 2760 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014346-0007 du 11 décembre 2014,

VU la déclaration de changement d'exploitant (preuve de dépôt n° 201700002),

VU le dossier de demande de modification déposé par la société SEVIGNE Industries le 19 juin 2017 concernant l'augmentation de la capacité annuelle autorisée et réduction de la durée d'exploitation des installations de stockage de déchets inertes situées aux lieux dits Les Plos, Lous Triniols, Les Crouzets sur le territoire de la commune d'Onet le Château,

VU le rapport et l'avis de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 11 septembre 2017,

CONSIDERANT que la demande ne modifie pas la capacité totale du site autorisée en 2014,

CONSIDERANT que la demande ne génère pas d'impacts supplémentaires mais peut concentrer ses impacts sur une durée plus courte,

CONSIDERANT que la concentration du trafic routier est l'impact le plus notable lié à la demande de modification,

CONSIDERANT que la concentration du trafic liée à la demande de modification est négligeable au regard de la route départementale située à proximité immédiate du site,

- ARRETE -

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2014346-0007 du 11 décembre 2014 est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa les mots « La Méridionale des Bois et Matériaux (MBM) dont le siège social est situé au 43 rue de l'Industrie zone d'activités commerciales de la Domitienne 34500 BEZIERS » sont remplacés par les mots « SEVIGNE Industries dont le siège social est situé à La Borie Sèche 12520 AGUESSAC » ;

2° Le dernier alinéa est supprimé ;

3° Après le deuxième alinéa est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les installations sont concernées par la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées et respectent les dispositions de l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 12 décembre 2014 » ;

Article 2 : A l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2014346-0007 du 11 décembre 2014 le nombre « 27 » est remplacé par « 14 » ;

Article 3 : Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2014346-0007 du 11 décembre 2014 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La quantité annuelle maximale de déchets inertes pouvant être admise sur le site est de 60 000 tonnes soit 37 500m³. »

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré auprès du tribunal administratif de Toulouse :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles [L. 211-1](#) et [L. 511-1](#) dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Article 5 : la secrétaire générale de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, inspecteur des installations classées, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture, dont une copie sera notifiée à la société SEVIGNE INDUSTRIES et adressée au maire d'Onet le Château.

Fait à Rodez, le **15 SEP. 2017**

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale


Michèle LUGRAND